Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260723-23072026004-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs
Date de convocation : 13 juillet 2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : Romain RIOU, Marie France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, ~~Nadia COAT~~, Béatrice MENEZ, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC

Absents excusés : Gérard SALAUN, pouvoir à Maxime MANTAUX
Stéphane ROZEC, pouvoir à Valérie OLLIVIER
Mikaël CARIOU, pouvoir à Olivier GEFFROY
Cédric BELLEC, pouvoir à Romain RIOU
Nadia COAT

Secrétaire de séance : Claude PAUGAM

Délibération 23072026 004

OBJET **: Objet : participation aux frais de scolarité filière bilingue école Saint-Julien Landerneau**

Monsieur le maire présente la question :

Le code de l'éducation, article L442-5-1 prévoit que « la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune ».

Pour l'année scolaire en cours, deux enfants de Plounéventer sont scolarisés en classe élémentaire (CM1) à l'école Saint-Julien de Landerneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Décide de participer pour ces enfants à hauteur de **534,73 €** par élève
-

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260723-23072026004-DE

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité nécessaire au versement de la participation

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Claude Pouyam

MAIRIE DE PLOUNEVENTER 24000

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 24 juillet 2026
La transmission au contrôle de légalité le 24 juillet 2026